

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2019

Type de mouvement	Dates	Natures des opérations
<p>Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement du second degré, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale et le mouvement intra-académique des PEGC.</p> <p>Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.</p>	<p>Du 15 mars 2019 (14H) Au 28 mars 2019 (14H)</p>	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM
	4 avril 2019	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement comportant les pièces justificatives, à la DPE du Rectorat
	4 avril 2019	Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap, au SMIS.
	12 avril 2019 au 10 mai 2019	Affichage sur Iprof des barèmes retenus.
	12 avril 2019 au 3 mai 2019 à 16h	Des pièces justificatives complémentaires peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 3 mai 2019 à 16h.
	12 avril 2019 au 10 mai 2019 à 16h	Les contestations de barèmes peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 10 mai 2019 à 16h.
	09 mai 2019	Tenue des GT « RQTH »
	13 mai 2019 au 17 mai 2019	Tenue des groupes de travail académiques, émanation des instances paritaires académiques, chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.
	20 mai 2019	Nouvel affichage sur Iprof des barèmes définitifs retenus
	du 6 juin 2019 au 13 juin 2019	Tenue des FPMA ou CAPA chargées d'émettre un avis sur les affectations. Affichage des résultats du mouvement au fur et à mesure de la tenue des instances paritaires académiques.
	14 au 20 juin 2019	Période de contestation des affectations
	21 juin 2019	Examen des révisions d'affectations
<p>Mouvement sur postes spécifiques académiques :</p> <p>Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra - académique</p>	<p>Du 15 mars 2019 (14H) Au 28 mars 2019 (14H)</p>	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM
	Dès le 15 mars et au plus tard le 28 mars 2019	Date limite d'envoi, par les candidats, de leur dossier de candidature (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.
	4 avril 2019	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation , visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat
	10 mai 2019	Tenue du GT mouvement spécifique académique
Mouvement intra-académique des PEGC :	4 avril 2019	Retour des dossiers à la DPE 4 du Rectorat
<p>Affectations provisoires des TZR :</p>	<p>Du 15 mars 2019 (14H) Au 28 mars 2019 (14H)</p>	Saisie des préférences des TZR Attention : Ne pas confondre le vœu qui affecte à titre définitif sur un poste fixe et la préférence d'un TZR à enseigner pour l'année dans un établissement. Toute saisie portant sur un vœu sera étudiée comme une demande d'affectation à titre définitif sur poste fixe.
	19 juin 2019	Retour des formulaires Papier
	Du 1 au 5 juillet 2019	Tenue des GT Affectations provisoires
	À compter du 8 juillet 2019	Affichage IPROF